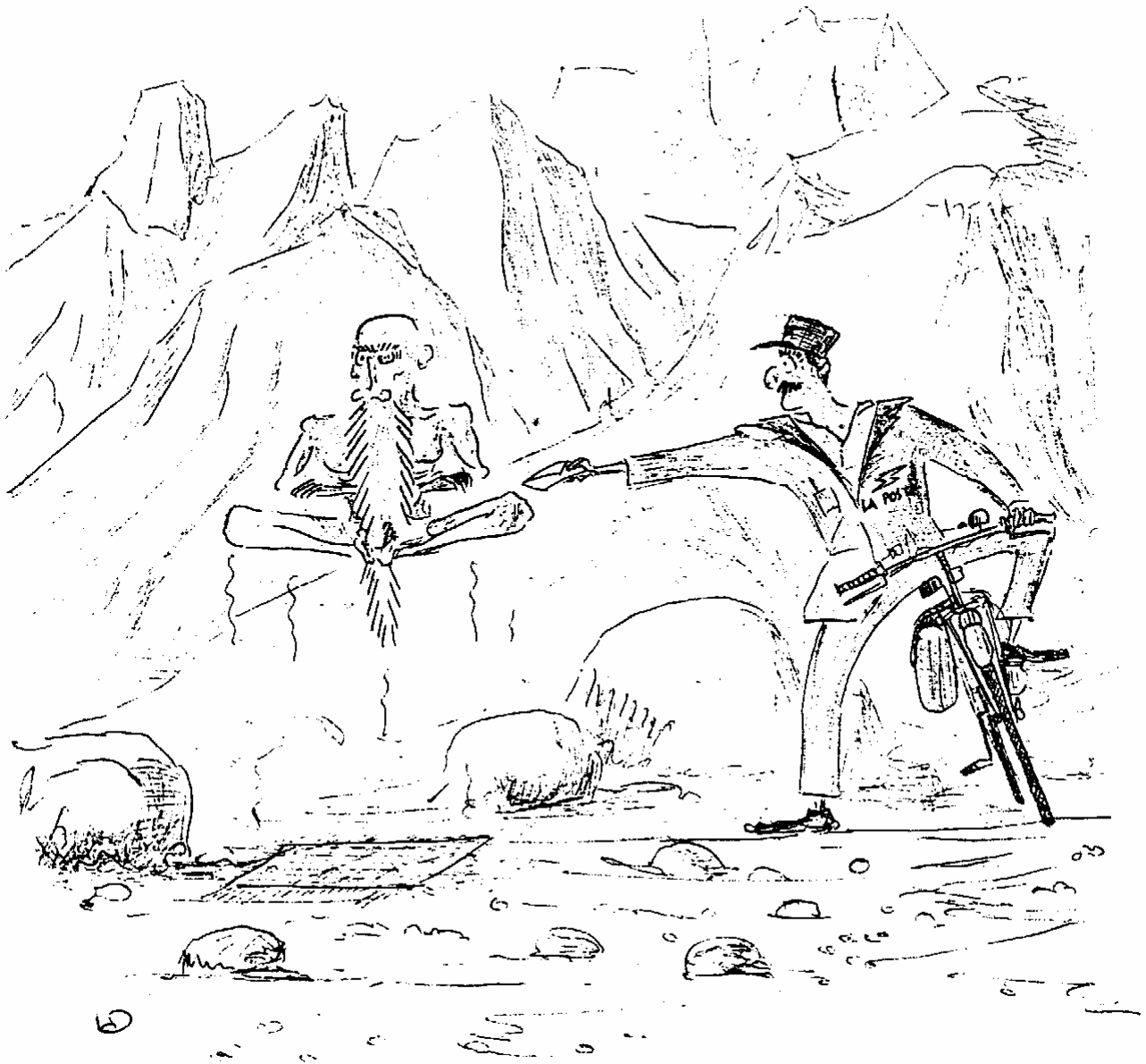


LE COURRIER DE  
L'ASCETE



N° 3

Septembre 1996

# COURRIER DE L'ASCETE n° 3

Septembre 1996

---

## Sommaire

- 1.- Editorial.
  - 2.- L'Assemblée Générale du 20 Avril 1996.
  - 3.- En souscription: un **Synopsis des Orthoptères de France**.
  - 4.- Les nouveaux membres de l'ASCETE.
  - 5.- La participation de l'ASCETE au Conseil d'Administration de l'U.E.F. le 4 Mai 1996.
  - 6.- On nous communique ...
- 

### 1.- Editorial (B. Defaut).

Vous avez donc enfin entre les mains le premier numéro de *Matériaux Entomocénétiques*. Il contient un article d'une cinquantaine de pages, proposant un cadre phytoclimatique nouveau, utilisable dans toute la région paléarctique, et sans doute même au-delà. Ce volume aurait dû sortir beaucoup plus tôt (le manuscrit est prêt depuis le début de l'année !) mais certains impondérables d'ordre strictement matériel ont perturbé le calendrier initial.

Nos finances ne nous permettent qu'un tirage à 70 exemplaires. Aussi, et compte-tenu du petit nombre d'adhérents en 1995, ce premier numéro de notre revue est édité **au titre de 1996**, et non de 1995 comme cela avait pourtant été annoncé. Nos adhérents de la première heure nous pardonneront certainement ...

Légalement, l'abonnement à une revue éditée par une *association loi 1901* doit être indépendant de la cotisation d'adhésion. Pour cette raison, le conseil d'administration réuni le 10 Août 1996 a fixé (provisoirement) la cotisation à 30 F et l'abonnement à 70 F (ces montants seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale).

Les membres qui ont adhéré en 1996 au tarif « exceptionnel » de 30 F reçoivent ce numéro comme promis. Mais nous leur demandons de faire, dans la mesure du possible, un effort financier pour compléter leur abonnement.

Afin surtout de simplifier les démarches administratives, une décision a été prise en Conseil d'Administration: la périodicité de la revue est désormais fixée à 1 numéro par an. (l'article 4 de nos statuts ayant établi l'**apériodicité** de la revue, il devra être modifié à l'occasion d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire).

Le prochain numéro de notre revue contiendra une révision des *Chorthippetalia binotati* (= synusies orthoptériques « subméditerranéennes »), ainsi qu'un texte sur la position bioclimatique des régions naturelles de Midi-Pyrénées, relativement au reste de l'Europe. Les manuscrits sont à la frappe.

## 2.- L'Assemblée Générale du 20 Avril 1996.-(Extrait du registre des délibérations).

### **-Quorum.**

A la date du 20 Avril 1996, seize membres sont à jour de leur cotisation, ce qui porte le quorum à atteindre à quatre.

Cinq membres sont physiquement présents et deux membres ont envoyé un pouvoir. Le quorum est donc atteint.

### **-Rapport Moral.**

#### 1. Les adhérents.

Lors de la dernière A. G., l'ASCETE n'avait encore que 7 membres; ils sont 25 ce 20 Avril. La répartition géographique est variée: 8 adhérents en Midi-Pyrénées, 6 dans le « centre » (de la Saintonge à la Touraine et au Massif-Central), 3 dans l'ouest et le nord-ouest, 3 en Provence, 2 en région parisienne, 1 dans les Alpes, 1 en Allemagne et 1 en Italie.

Le champ systématique s'est élargi; il couvre aujourd'hui les coléoptères, hyménoptères, hémiptères, odonates et orthoptères.

#### 2. Le bulletin de liaison.

Le « Courrier de l'ASCETE » est ouvert à tous les membres qui ont quelque chose à communiquer à la communauté des entomocénoticiens (à l'exception de leurs études scientifiques). Le deuxième numéro est paru au début de l'année 1996.

#### 3. La revue.

La revue « Matériaux Entomocénotiques » est principalement destinée à recevoir des études entomocénotiques, mais aussi des articles périphériques (cadre géologique, cadre bioclimatique, cotations d'abondance, etc.)

(...)<sup>1</sup>

Le contenu des deux premiers numéros est arrêté. Des travaux orthoptéroécénotiques s'annoncent (R. Cloupeau en Indre-et-Loire, N. Greff dans les Alpes) qui pourraient concerner les numéros suivants. Une étude cénotique sur les Syrphidés est envisagée par L. Chabrol (Limoges).

#### 4. Les études.

Quatre des cinq projets déposés à la DIREN de Midi-Pyrénées par l'ASCETE, en 1995, ont été écartés, mais sans qu'aucune justification scientifique ne soit avancée. L'unique projet déposé en 1996 semble bien devoir subir le même sort ... Le cinquième (inventaire bibliographique des orthoptères de Midi-Pyrénées) va peut-être permettre d'embaucher pour 1 mois l'un de nos adhérents.

Le « projet de cartographie phytoclimatique en Midi-Pyrénées » adressé le 22 Mai 1995 au Directeur de la DIREN n'a même pas fait l'objet d'un accusé de réception. Alors que, saisi pour le même projet, le Directeur de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) nous a renvoyés ... à la DIREN !

D'une manière générale, les adhérents de l'ASCETE qui envisageraient de passer un contrat avec des organismes-tiers, tels les DIREN et les Conservatoires régionaux, doivent savoir qu'ils peuvent être embauchés sous contrat à durée déterminée par l'ASCETE, pour la durée de leur étude (sous réserve, bien entendu, que les projets soient sérieux).

### **-Renouvellement du Conseil d'Administration.**

B. Defaut était volontaire pour mettre en jeu son mandat, et se représentait. D'autre part, F. Veneau et E. Marty présentaient leur candidature pour la première fois. Tous ont été élus (ou réélus).

<sup>1</sup> Les indications, dans le registre, sur le contenu des deux premiers numéros, sur les dates de parution, etc., ne sont plus à jour. Se reporter à l'éditorial dans ce Courrier.

[Nota: la réunion de Conseil d'Administration qui a suivi immédiatement l'Assemblée Générale a élu le *bureau*. Celui-ci est composé désormais par *B. Defaut*: Président et Secrétaire; *J. Maurette*: Vice-Président, *C. Denèle*: trésorier; *E. Marty*: Secrétaire-Adjoint et *F. Veneau*: Secrétaire-Adjoint].

### 3.- En souscription: un *Synopsis des Orthoptères de France*, par B. Defaut.

Il y a 15 ans, B. Defaut a entrepris une *Contribution à une révision de la « Faune de France: Orthoptéroïdes », de Lucien Chopard, 1951*. Le manuscrit, achevé en 1983, n'a jamais été publié en tant que tel. L'auteur a seulement fait paraître quelques-unes des clefs de détermination, après en avoir étendu le périmètre géographique à l'Espagne et au Maroc. Parallèlement, il a constamment tenu à jour le catalogue des espèces françaises, et cela pour son usage personnel. C'est ce catalogue, enrichi de rubriques originales, que l'ASCETE a décidé de publier maintenant. Nous croyons que cela correspond à un besoin, les orthoptéristes étant de plus en plus nombreux en France. Et puis, cela permettra de remonter nos finances, ce qui est nécessaire pour pouvoir continuer à éditer la revue.

Le prix de cet ouvrage est fixé à 80 F pour une commande en souscription. Il sera porté à 100 F après parution, laquelle devrait intervenir avant la fin de cette année ou au début de l'année suivante (le texte concernant l'ordre *Ensifera* est d'ores-et-déjà rédigé, et saisi).

Vous trouverez ci-joint un bulletin de souscription, en double exemplaire. Il donne des informations complémentaires sur le contenu du *synopsis*. Nous vous demandons, bien sûr, de le diffuser le plus largement possible.

### 4.- Les nouveaux membres de l'ASCETE.

Douze personnes ont adhéré à l'ASCETE depuis l'envoi du dernier « Courrier », ce qui porte à 29 le nombre de nos membres (mais 21 seulement sont à jour de leur cotisation pour 1996 !):

- 18- BERNADETTE Laurent  
81200 Aussillon  
*Homoptères.*
- 19- FAVET Claude  
84240 Cabrières-d'Aigues  
*Orthoptères, Héteroïptères, Coléoptères*
- 20- LEMESLE Bernard  
37540 St Cyr-sur-Loire
- 21- ELDER Jean-François  
50000 St Lo  
*Orthoptères, Héteroïptères aquatiques, Carabidés, Odonates*
- 22- CLOUPEAU Roger  
37210 Vouvray  
*Orthoptères*
- 23- ERONTE Geneviève  
43300 Langeac
- 24- MARTY Evelyn  
09300 Freychenet  
*Coléoptères sylvicoles*
- 25- GUERET Geneviève  
16240 Villefagnan
- 26- CHABROL Laurent  
87000 Limoges  
*Chrysomélides*
- 27- SARTHOU Jean-Pierre  
31470 Saiguede  
*Syrphidés*
- 28- GILARD Bruno  
43100 Brioude  
*Odonates*

29- FAIN Jean  
63400 Chamalières  
*Lépidoptères, (Orthoptères)*

### **5.-La participation de l'ASCETE au Conseil d'Administration de l'U.E.F., le 4 Mai 1996.**

L'ASCETE est membre de l'U. E. F. (45 rue Buffon, 75005 Paris) depuis l'origine. Le Conseil d'Administration de l'U. E. F du 4 Mai 96 ayant été programmé à Latrape (Haute-Garonne), B. Defaut a pu y représenter notre association.

Des différents échanges qui y ont eu lieu, il faut retenir spécialement une information sur *la décision* du Ministre de l'Environnement *de ne plus autoriser la publication de listes d'espèces entomologiques protégées* (on sait que la communauté des entomologistes est très divisée au sujet de la pertinence de telles listes).

Les discussions et décisions de ce Conseil seront détaillées dans le numéro 2 des **Nouvelles de l'Entomologie française** (qui est la lettre d'information de l'U. E. F.). Le n° 1, édité en Juillet 1996, rappelle que « *parmi les plus importants projets retenus figurent le développement des relations entre le ministère de l'environnement et l'institut d'écologie et de gestion de la biodiversité d'une part, et l'U. E. F. d'autre part; mais aussi la réalisation d'un catalogue permanent de l'entomofaune, d'un annuaire des membres, d'un inventaire des inventaires, d'un réseau de correspondants locaux et régionaux* ».

### **6.- On nous communique ...**

Extrait d'une lettre que nous a envoyée en Juin le Conservateur en Chef du Museum d'Histoire Naturelle de Grenoble (1 rue Dolomieu, 38000 Grenoble.-Tel: 76.44.05.35).

« *Dans le cadre du projet **Inventaire et cartographie des Lépidoptères Rhopalocères et des genres Zygaena et Aglaope de la région Rhône-Alpes**, nous recensons actuellement les collections des particuliers renfermant des spécimens des groupes précités issus des 8 départements de cette région (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie).*

*Nous vous saurions donc gré de bien vouloir vous faire le relai de notre appel envers les membres de votre association et entomologistes indépendants dont vous auriez connaissance, qui auraient prospecté dans la-dite région et qui accepteraient de participer à ce projet, afin que ceux-ci prennent contact avec nous, en nous écrivant ou par votre intermédiaire (en fournissant une liste d'adresses).*

*Quant à l'utilisation des données que ces personnes pourraient nous faire parvenir dans le futur, nous tenons dès maintenant à préciser que nous nous engageons formellement à respecter le code déontologique des inventaires de faune, de flore et de milieux du Secrétariat Faune Flore (1982), offrant ainsi toutes les garanties aux inventeurs de données.*

*Nous restons bien entendu à la disposition de tout entomologiste intéressé désirant de plus amples renseignements sur ce projet ».*